

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Vincent TOMASI, Caroline CUCCHI, Jean-Pierre-ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Christophe MANICCIA, Mathieu CESARI, Jérôme POLVERINI
Présents : 11	Etaient représentés : Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Paul GIUDICELLI
Votants : 14	Etaient absents : Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Modalités d'accueil d'une stagiaire en alternance avec le CFA de Bastia dans le cadre de la préparation du CAP petite enfance. Convention de formation par apprentissage.

L'accueil d'une stagiaire, sur la base d'une convention entre lui-même, l'employeur et l'organisme de formation, vise à permettre à l'étudiante de mettre en application les apprentissages théoriques, dispensés par le Centre de Formation des Apprentis, durant les semaines dédiées au stage pratique.

Ainsi, la stagiaire développe ses connaissances du monde professionnel et confronte les apports théoriques aux réalités du terrain.

Dans le cas précis qui nous intéresse, l'accueil d'une stagiaire en alternance dans le cadre de la préparation d'un CAP petite enfance va permettre à l'élève d'être en situation réelle et pratique dans l'école communale de Pianottoli-Caldarello.

L'action de formation d'une durée de 23 mois pour un volume de 875 heures se déroulera au CFA de Haute-Corse sur les périodes suivantes :

- 1ère année : du 1er octobre 2021 au 15 juillet 2022
- seconde année : du 29 août 2022 au 15 juillet 2023

L'action de formation en apprentissage se déroulera à l'école communale de Pianottoli-Caldarello à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 août 2023.

Le coût de la formation par apprentissage s'élève pour la 1ère année à 5250,00 € dont 50% sera pris en charge par le CNFPT et pour la seconde année à 4812,50 € dont 50% sera pris également en charge par le CNFPT soit 2406,50 €.

La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

L'apprentie sera rémunérée la 1ère année sur la base du SMIC du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 à hauteur de 27% du SMIC et la seconde année du 1er octobre 2022 au 30 avril 2023 à hauteur de 39% du SMIC et enfin du 1er mai 2023 au 31 août 2023 à hauteur de 51% du SMIC. Cette dernière période correspondant au passage de l'apprentie à l'âge de la majorité.

Le salaire brut mensuel versé à l'étudiante s'élèvera à l'embauche à 419,74 € brut mensuel.

Où cet exposé,
Le conseil municipal

DECIDE

Article 1 : de permettre à Mme Savéria LOVICH, née le 1er avril 2005 à Porto-Vecchio d'exercer la partie pratique de sa formation visant à l'obtention du CAP petite enfance, dans les locaux de l'école communale de Pianottoli-Caldarelo durant les deux années scolaires 2021 / 2022 et 2022 / 2023.

Article 2 : de signer la convention de formation par apprentissage avec le CFA de Haute-Corse qui précise les modalités de coût de la formation à régler par l'employeur, soit 50% pour la commune de Pianottoli-Caldarelo, et la participation du CNFPT à hauteur de 50% du coût de ladite formation.

Article 3 : de rémunérer l'élève en contrat d'apprentissage au CFA de Haute-Corse selon les modalités suivantes :

- 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 à hauteur de 27% du SMIC

- seconde année du 1er octobre 2022 au 30 avril 2023 à hauteur de 39% du SMIC et enfin du 1er mai 2023 au 31 août 2023 à hauteur de 51% du SMIC.

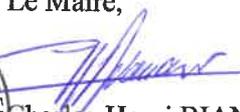
Cette dernière période correspondant au passage de l'apprentie à l'âge de la majorité.

Article 4 : de l'ampliation de la présente et de l'ensemble des éléments annexe (contrat d'apprentissage et convention) à :

- Mme la Comptable Municipale

- Monsieur le directeur du CFA de Haute-Corse

Voix POUR :	14
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 27/09/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 24/09/2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 /09/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--



CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Entre les soussignés :

1. Le CFA de Haute -Corse J.J NICOLAI, Route du Village, 20600 FURIANI

N° Siret : 783 005 218 000 12

N°UAI : 7200675W

Organisme de formation, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 94 20 20 034 20 auprès de la préfecture de région de Corse, représenté par Monsieur Xavier LUCIANI, Directeur.

2. L'employeur, personne morale,

MAIRIE DE PIANOTTOLI CALDARELLO, , , , 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO

N° Siret : 21200215800013

N°IDCC :

représentée par MAIRIE DE PIANOTTOLI CALDARELLO, Madame, Monsieur, BIANCONI, , relevant du secteur public, signataire du contrat d'apprentissage avec M. LOVICH I Saveria

**en application des dispositions des livres II et III de la sixième partie du Code du travail,
Vu l'article 62 de la loi N°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°219-956 du 13 septembre 2019 fixant les coûts par France Compétences,
Vu le document Questions réponses « mode de financement du CFA » du ministère du travail publié en 2019,
Vu le décret n°2020-786 du 26 juin 2020,
Vu le conseil d'administration du CNFPT du 24 juin 2020,**

est conclu la convention suivante,.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le CFA de Haute -Corse J.J NICOLAI, organise au bénéfice de l'entreprise une action de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6313-6, alinéa 1, du Code du travail.

- **Intitulé et objectif de l'action :**

Préparer à l'obtention du diplôme ou du titre à finalité professionnelle suivant : CAP ACCOM
EDUCATIF PETITE ENFANCE

Code diplôme : 50033204

Code RNCP : 28048

- **Contenu de l'action** (en référence au référentiel d'activités et de compétence du diplôme ou du titre à finalité professionnelle concerné) :

Module Positionnement (compétence de base et positionnement métier) **35 heures**

Préparation au référentiel : **840 heures**

Unité générale (UG) 01. Français - Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique

Unité générale (UG) 02. Mathématiques - Physique - Chimie

Unité générale (UG) 03. Éducation physique et sportive

Unité professionnelle (UP) 01. Accompagner le développement du jeune enfant

Unité professionnelle (UP) 02. Exercer son activité en accueil collectif

Unité professionnelle (UP) 03. Exercer son activité en accueil individuel

Suivi individuel : suivi en entreprise et évaluation : 18 heures

- **Durée de l'action de formation** : 23 mois pour un volume d'heures de 875 heures en centre

Dates de la formation :

- ✓ Première année : du 01 octobre 2021 au 15 juillet 2022
- ✓ Deuxième année : du 29 août 2022 au 15 juillet 2023
- ✓ Troisième année :

- **Lieu principal de la formation** : CFA J.J. Nicolaï, route du village, 20600 FURIANI

- **Périodes de réalisation en entreprise et en CFA** : calendrier de l'alternance transmis ultérieurement

Article 2 : Modalités de déroulement, de suivi et d'obtention du diplôme ou du titre

- **Modalités de déroulement** : Formation en présentiel
- **Moyens prévus** : L'équipe pédagogique composée des formateurs de l'enseignement professionnel et général est complétée par 3 référents : chargé du suivi en entreprise, référent psychosocial et référent Handicap.
- **Modalités de suivi** : 18 heures sont consacrées au suivi individuel et réparties comme suit :
 - 1 entretien professionnel obligatoire d'une durée de 2 heures prévu dans les 2 mois qui suivent la signature du contrat
 - 2 visites en entreprise par an d'une durée de 1 heure chacune
 - 12 heures d'accompagnement individuel (accompagnement sur projet, accompagnement vers l'emploi et accompagnement psychosocial)
- **Modalités d'obtention du diplôme ou du titre à finalité professionnelle** : Conformément au référentiel du diplôme l'évaluation est réalisée en **contrôle final**

Article 3 : Bénéficiaire(s) de l'action de formation en apprentissage

Nom et prénom(s) LOVICH I Saveria

Date de début du contrat : 01/10/2021

Date de fin du contrat : 31/08/2023

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bastia sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Furiani, le

Pour l'entreprise

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise



Pour l'organisme

Nom et qualité du signataire

Cachet du CFA

Xavier LUCIANI, Directeur



Article 4 : Dispositions financières

Rappel : gratuité de la formation pour l'apprenti et son représentant légal, le cas échéant, aucune somme ne peut être demandée.

Le coût de la formation par apprentissage est déterminé, sur la base du niveau annuel de prise en charge applicable aux employeurs du secteur privé duquel est déduit le montant de la subvention attribuée par le Centre National de la fonction Publique Territoriale (CNFPT).

	Montant de la prestation Net de taxe ¹	Montant du niveau de prise en charge CNFPT ²	Montant du niveau de prise en charge FIPHFP ³	Reste à charge éventuel de l'employeur Net de taxe
1re année exécution Contrat	5250€	2625€		2625€
2e année exécution contrat	4812.50€	2406.25€		2406.25€
3 e année exécution contrat				
TOTAL	10062.50€	5031.25€		5031.25€

¹ Article 261 4, 4° du Code général des impôts

² article 62 loi N°828 du 06 aout 2019

³ pour les apprentis statut TH uniquement

Article 5 : Clause suspensive :

La présente convention et, le cas échéant, la convention tripartite portant réduction ou allongement de la durée du contrat d'apprentissage, est jointe au contrat d'apprentissage pour transmission à l'opérateur de compétences dont relève l'entreprise, en vue de la prise en charge financière du coût de l'action de formation en apprentissage et des frais mentionnés ci-dessus.

L'exécution de la présente convention est soumise à l'enregistrement du contrat par le ministère chargé de la formation professionnelle.